Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 5

Artikel: Le chat sauvage
Autor: Aifthès
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-213678

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

56me ANNÉE — N° 5. Samedi 2 février 1918.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

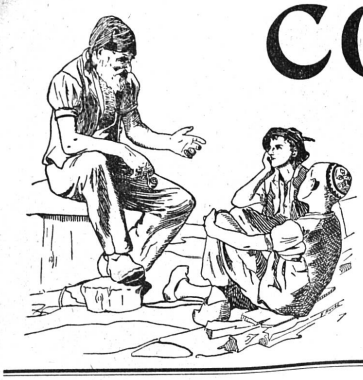

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (*1er étage*).
Administration (*abonnements, changements d'adresse*),
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„ PUBLICITAS "
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse*, un an, Fr. 5 50 ; six mois, Fr. 3 — *Etranger*, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : **Canton**, 15 cent. — **Suisse**, 20 cent. **Etranger**, 25 cent. — **Réclames**, 50 cent. la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 2 février 1918 — La femme idéale. — La Lausannoise. — Il y a décret et décret. — Foumatset et lè cinquanta mille franc. — Le chat sauvage. — Gens de volonté. — Les remèdes au temps jadis. — Les chansons montagnardes de la Suisse romande (suite) (W. Robert). — Vivent les poêles. — Théorie et pratique. — Boutades.

LA FEMME IDÉALE

Lausanne passe, non sans quelque raison, certes, — nous en prenons à témoin les habitants masculins de la capitale — pour une ville où les femmes sont, en général, jolies, très jolies, même, le plus souvent. Le fond rime-t-il à la forme? Autrement dit, le caractère des Lausannoises vaut-il leur physique? Il est à présumer que, sur ce point, aujourd'hui tout au moins où notre bonne ville est toute farcie de cosmopolitisme, les Lausannoises ne valent ni plus ni moins que leurs sœurs d'autres pays.

On reprochait jadis aux Lausannoises de faire trop leurs « sucrées », leurs « sophie ». A présent, on serait tenté de trouver qu'elles ne le sont point assez, surtout avec l'élément étranger, qui exerce sur elles un prestige extraordinaire. Et les garçons du pays ne sont pas contents ; ils sont justement jaloux.

Quoiqu'il en soit de la Lausannoise d'aujourd'hui, qu'on ne peut juger impartialement, voici des vers qu'inspira la Lausannoise de jadis.

Mesdames, mesdemoiselles, gardez cette réputation.

La Lausannoise

CHANSON D'ÉTUDIANTS

Air : Si le roi m'avait donné Paris, sa grand'ville...

J'ai, messieurs, bien parcouru
La machine ronde,
D'amour, jamais dépourvu,
A travers le monde.
Mais du vieux jusqu'au nouveau,
Aucune femme ne vaut
Une Lausannoise, ô gué !
Une Lausannoise.

J'ai trouvé chez les Anglais
Mainte belle fille,
Dans les champs ou les palais,
Les bourgs ou la ville,
Plus d'une a de la beauté,
Mais pas la franche gaîté
De la Lausannoise, ô gué !
De la Lausannoise.

Passant chez les Allemands,
J'admirai la blonde ;
Malgré ses yeux si brillants
Et sa taille ronde,
J'aime mieux l'air si charmant
Que donne le bleu Léman
A la Lausannoise, ô gué !
A la Lausannoise.

Quand vous voudrez vous charger
Des soins d'un ménage,
N'allez pas à l'étranger,
Ce serait dommage,
Choisissez, sans hésiter,
Celle que je veux chanter :
C'est la Lausannoise, ô gué !
C'est la Lausannoise.

On lui reproche, à Paris,
De manquer de grâce,
De voir toujours un mari
Dans celui qui passe,
Mais sur ce chapitre-ci,
Les Parisiennes aussi,
Sont des Lausannoises, ô gué !
Sont des Lausannoises.

Jeunes gens pleins de vigueur,
Vous avez, je pense,
Dans un coin de votre cœur
Un amour qui danse,
Que dans la société,
Chacun boive à la santé
De la Lausannoise, ô gué !
De la Lausannoise.

X. Y. Z.

IL Y A DÉCRET ET DÉCRET

Décret en notre patois ne se dit pas seulement du *décroît* de la lune, mais encore du dépérissement d'un membre : *l'a lo décret à n'on bré*, il a un bras atrophié. Au figuré, on disait jadis : *Fére décret*, faire faillite. Louis Dumur conte à ce propos l'historiette suivante, que nous communique obligeamment M. Jules Dumur.

M. Descoullayes, châtelain de Château-d'Œx, faisait au temps du premier empire un grand commerce de fromages. Ses affaires l'ayant appelé un jour à Paris, il prit avec lui son domestique de confiance, David Pilet, pour accompagner un convoi de marchandises. Les affaires terminées, M. Descoullayes se fit un plaisir de piloter son fidèle serviteur et de lui montrer les merveilles de la grande capitale. Il lui fit voir, entre autres choses, les écuries de l'empereur. David Pilet, enchanté du nombre des chevaux, de leur beauté, des soins et du luxe dont ils étaient entourés, s'imagina qu'il verrait des choses plus merveilleuses encore dans les étables de ses bêtes favorites, de ses chères et bonnes *armailles*. Aussi s'empressa-t-il de dire à son maître :

— Ora, vein-no pa vaire l'étrabllo âi vatzè ?

— L'étrabllo âi vatze? Mâ, patifou que t'ì, l'empereu n'a min de vatzè.

— N'a min de vatzè et tan de tzévô ! s'écria David stupéfait. Hé bin, monsu lo tsatélan, l'è mé David Pilet, que vo lo dio! jamé ci l'omo ne pora tenî.

A quelques jours de là, les deux montagnards sont arrêtés par une foule rassemblée autour de nombreux tambours, qui faisaient une proclamation militaire. Après un roulement prolongé, une voix de stentor s'écrie : « Décret de l'empereur ! » A ces mots, frappant sur l'épaule de M. Descoullayes, David lui dit :

— Hé bin, monsu lo tsatélan, ne l'avé-io pa de ?

— Que vâo-to dere ?

— Mâ, n'âi-vo pa-oïu ? L'empereu fâ décret !

FOUMATSET ET LÈ CINQUANTA MILLE FRANC

Foumatset l'ètâi on roûdeu quemet on ein vâi dâi iâdzo, que sant soûlon, pandoure et dzanlyau. Tot cein que savaî fère l'ètai de bâre, pou travaillî et dere dâi dzanlye. Mâ tot parâi n'avâi pas ti lè dèfaut. L'ètâi on bocon mâidzo et soignîve assebin lè z'hommo que lè tchivre et lè bocan que lè fenne. Mîmameint on coup que lo syndico, monsu Bèlon, l'avâi z'u mau âi duve piaute ; ein avâi fé soignî iena pè lo mâidzo de la vela, et l'autro que Foumatset lâi avâi baillî on remîdo avoué de la châo et de la pèdze de cordagnî. Eh bin ! l'è la piauta à Foumatset que l'avâi ètâ guiérya la premîre.

Du clli dzo lo syndico l'avâi prau accutâ Foumatset et stisse manquâve jamé de sè fère aberdzi pè lo syndico ti le iâdzo que pouâve. Crâïo adî que Foumatset lâi fasâi on bocon pouâre avec sè cheveu rodzo, qu'on arâi djurâ onna quuva d'ètyairu, sè jet asse gros que dâi jet de modzon, sa barba de sia de caïon, à vère corre lè piau dedein et sè potte coffe de taba à chiquâ. L'ètâi tot lo contréro de la felhie âo syndico, galèza à eimbransi, dâi djoûte à tchuffâ et dâi jet à fére rêva ti lè valet dau velâdzo ; sein comptâ dâi cheveu asse fin que de la rita dè lin, et que cheintâvant bon quemet lo bon pan bllianc dâi z'autrô iâdzo. Voliâve pas manquâ de martchand, mîmameint qu'on desâi que son père lâi voliâve baillî ceint mille franc quand lè que sè maryera ; n'ètâi pas de la moqua de matou, quemet vo vâide. On coup, vaitcé Foumatset que passâve dèvant la carrâïe âo syndico. Stisse fasâi âo for, et on cheintâi lo quegnu, dau bon quegnu à la syndica, n'ètâi pas rein ; pou de revon, bon fonds, prau z'âo, prau burro. Einfin l'avâi on oudeu déstra : on ein arâi medzi ein vegneint de petit-goutâ. Foumatset t'einnarîclliâve clli quegnu et sè dèmandâve quemet sè faillâî fére invitâ à ein medzî. L'a binstout z'u trovâ et dit dinse âo syndico :

— Syndico, vo vu dere oquie que pâo vo fére gagnî cinquanta mille franc asse rîdo qu'on ceintimo. Ma l'è on bocon grand et maulési à vo esplliquâ cein.

— Eh bin ! sâ-to ? lâi fâ lo syndiquo, vint petit-goutâ avoué mè, et no dèveserein aprî.

N'é pas fauta de vo dere se Foumatset l'a goulufrâ et s'è repaissu à rebouille mor. L'âoblliâve de dèvezâ dau tant que lè potte lâi allâvant. Lo syndico lo guegnîve verî clliau gros jet ein riond, quemet se voliâve mèsourâ lo quegnu, et bavâ su son écouèletta. Quand l'a z'u quasu fini lâi dit dinse :

— Eh bin ! Foumatset, ora que t'a bin petit-goutâ, dis-mè quemet ie pu gagnî cinquanta mille franc.

— Accutâ-vâi, syndico, ne dite-vo pas que vo voliâi baillî à clli que vâo maryâ voutra felhie ceint mille franc ?

— Oï.

— Eh bin ! baillî-la mè pî et mè conteinto de cinquanta mille franc. Dinse vo gagnî cinquanta mille franc !

On dit que lo syndico l'a mî amâ ne rein gagnî.

Marc a Louis.

LE CHAT SAUVAGE

Du grand district, un ami du *Conteur vaudois* nous envoie le récit suivant, qui lui est revenu à la mémoire à la lecture de notre feuilleton *Veillées de chasseurs*.

Depuis quelque temps, mon père constatait la disparition de lapins, de poules, canards, pigeons, etc. Après être resté à l'affût de longues heures, il parvint à découvrir

l'auteur de ces nombreux larcins: c'était un gros chat sauvage de près d'un mètre de long, tout compris. Mon père n'avait pas de permis de chasse. Sur mon avis, il envoya une dépêche au Scaphandrier des marais. Le même jour, celui-ci débarquait à la gare de X., où mon père l'attendait avec la Grise. Le lendemain matin, après conseil tenu à la cuisine, le Scaphandrier partit en chasse, en jurant qu'il ne rentrerait pas bredouille.

Or, le soir venu, personne!

Mon père avait le pressentiment d'un malheur; il me dit d'aller vers la forêt voisine avec la grande corne et de souffler dedans de toute la force de mes poumons. Cela faisait un bruit d'enfer. Mais rien de rien! Que faire? Bien que la nuit tombât, je m'enfonçais sous bois résolument. Enfin, au pied d'un gros hêtre au tronc creux, je découvris mon chasseur et l'appelai. Mais il me fit signe de me taire. Je m'approchai doucement et j'aperçus, surgissant d'un trou, une énorme tête de chat, une tête qu'on aurait prise pour celle d'un tigre; elle nous montrait l'ivoire de ses dents et roulait des yeux à vous donner la chair de poule.

Sûr de son coup, le Scaphandrier met la bête en joue et fait feu. Horreur! c'est lui qui roule sur la mousse, la poitrine traversée par une balle: il paraît que le chat, au moment où la balle lui arrivait aux dents, s'était retourné d'un bond, si bien que le projectile, ressortant par où il aurait dû entrer, c'est mon pauvre Scaphandrier qui en fut la victime. Transporté chez nous la nuit même, il se prêta stoïquement à des soins qui le remirent sur pied, fort heureusement. En nous quittant il nous prévint que, si le chat n'était pas mort, il fallait s'adresser à Floridor.

Mais le chat, on ne l'a pas revu.

AIFTHÈS.

Quand on fait la cour. — Un ministre rentre à l'improviste chez lui et trouve, assis sur la même chaise, sa fille et son fiancé.

— Monsieur, dit-il d'un air solennel, quand je faisais la cour à celle qui devait un jour partager ma vie, je m'asseyais d'un côté de la pièce et elle de l'autre.

— Monsieur, répond le fiancé, j'aurais agi de même si j'avais fait la cour à votre femme.

GENS DE VOLONTÉ

Il est entendu, incontestable, que le succès et l'avenir appartiennent aux forts et aux résolus, aux gens de volonté, en un mot. Ce n'est pas notre qualité dominante, à nous « Vaudois ». On nous l'a dit assez, et nous nous le répétons bénévolement. On assure, et nous ne sommes pas loin de le croire, « qu'on est né sur la molasse ». Evidemment, ce n'est pas pour nous donner du nerf.

Que diable! ne prêtons pas complaisamment la main à ceux qui nous dénigrent. A ce jeu, nous perdrions peu à peu la confiance en nous-mêmes, qui est le corollaire de la volonté. Sans crier à tout venant qu' « il n'y en a point comme nous », encore une sotte prétention, qui n'est point de notre cru, — quelque mauvais plaisant l'a mise un jour sur notre compte et, bonnes pâtes que nous sommes, nous avons marché — nous avons peut-être plus de volonté, de fermeté et de persévérance qu'on ne le dit et que nous ne le croyons. Il n'y aurait pas besoin de remonter bien haut le cours des ans pour en trouver des témoignages manifestes. Disons plutôt « qu'il y en a beaucoup comme nous » et que, somme toute, le monde ne s'en porte pas plus mal.

Ce juste hommage rendu aux gens de volonté et à nous, Vaudois, modestie à part, reconnaissons que les « gens de volonté » sont parfois aussi ennuyeux et aussi encombrants que les « gens d'esprit ». Les uns et les autres vous rebattent les oreilles de leur qualité dominante et affectent toujours de vous traiter en petits garçons.

Puis, sous prétexte de décision, d'énergie, les « gens de volonté » se permettent souvent toute une série de petites ou grandes privautés, plus ou moins bienséantes, afin que nul n'ignore qu'ils ne font que ce qu'ils veulent, comme ils veulent et quand ils veulent. La volonté, comme l'esprit n'est pas ce qu'on pourrait appeler une qualité modeste et courtoise.

Il y a des exceptions, toutefois. Elles ne sont pas courantes. Et c'est merveille alors de voir une personne qui possède cette précieuse qualité savoir en bénéficier sans forfanterie, sans bruit, sans heurt. Pour être calme, discrète aimable, si l'on peut dire, la volonté perd-elle sa force et ses droits? Non point.

Bénis soient les gens de volonté, nous en avons un si grand besoin, mais, de grâce, qu'ils s'apprivoisent!

J. M.

Cri du cœur. — On parlait des difficultés croissantes du ravitaillement.

« Oh! nous, fait un campagnard du Gros-de-Vaud, quand on souffrira de la faim, y en aura déjà bien quierques-uns de morts par Lausanne. »

Discrétion. — Un jeune médecin, un peu timide, faisait ses débuts comme vérificateur des décès. Il arrive dans une maison où il était appelé et, tout troublé, demande à la personne qui le reçoit à la porte:

— Mille pardons, Madame,... pourrais-je voir le défunt... sans le déranger?

LES REMÈDES AU TEMPS JADIS

Sous ce titre le *Conteur*, dans son numéro du 3 mars 1917, a publié quelques recettes médicales en usage chez nous au XVIIe siècle. M. F.-Raoul Campiche, archiviste à Genève, propriétaire du curieux volume qui les renferme, nous communique encore les suivantes qui sont assez de saison:

Remède contre l'enroueure et rareité de voix. — Prenez choux rouges et faites bouillir, puis prennés du premier bouillon et y faites fondre, beurre ou huille sans sel; avalez celà et vostre tous se meurira et aurés la voix meilleure. Le bouillon a aussi ceste propriété qu'il lache le ventre.

Contre rheume. — Prenez une bonne escueillée de lait de chèvre noire, si en pouvés avoir, ou à défaut de celuy d'une blanche, ou à faute de celuy d'une chèvre, prenés de celuy d'une vache, et le faite bouillir. Puis en mesme temps étant tout bouillant jettés y dedans, sucre fin, le gros d'une bonne pomme, canelle un baston, cloux de geroffle 3 ou 4; poivre long 2 grains, le tout bien pulvérisé après l'avoir osté de dessus le feu, et ayant bien meslé le tout dans l'escuelle avec une cueillier. Prenez ce lait et l'avaler tant chaud que le pourrés souffrir en vous alant coucher. Il incise les phlegmes crasses et visqueux, meurit la toux et reschauffe l'estomach.

Contre douleur de teste. — Prenez marjolaine, roses rouges et fleurs de bétoine de chascune une petite poignée et neuf bayes de laurier bien pillées, concassées les sus dictes fleurs et herbes légèrement et mettés les dittes bayes parmi; faites cuire le tout parmi un verre du meilleur vin blanc avec un peu d'eau tant soit peu seulement, jusque à ce que vous y puissiés souffrir la main. Par après sortés les dites herbes et fleurs et les espreignés, puis les mettés dans un sachet de toille lequel appliquerés sur la cervelle un peu chaud, vous pourés faire servir le mesme sachet 9 ou 10 jours sécutif en le montrant tant soit peu au feu tous les mattins sy besoin est. (Expérimenté).

Nous ignorons le degré d'efficacité de ces recettes. Le plus simple est d'en faire l'essai.

Les chansons montagnardes de la Suisse romande

par W. ROBERT

(Reproduit de l'*Echo des Alpes*).

III

Le ranz des vaches. (SUITE.)

Heureusement, le souhait du poète a été réalisé: Gustave Roux a reproduit, avec le talent qu'on lui connaît, toutes les scènes ébauchées par Juste Olivier dans un charmant album intitulé: *Armaillis et Vegnolans*. C'est aux Colombettes que l'artiste a pris ses paysages et ses personnages sur le fait et d'après nature. Cette exactitude, cette sincérité, donnent beaucoup de saveur à toutes ces gracieuses scènes rustiques. Pour avoir tout son charme, le ranz des vaches doit être entendu dans les lieux mêmes où il est né, soit à la porte d'un chalet, soit au bord d'un de nos lacs des Alpes. Il doit être chanté au milieu du carillon des cloches accompagné du beuglement des troupeaux. Il produit aussi une impression profonde le soir dans les hauts pâturages, alors que par un ciel étoilé on marche dans le silence de la nuit. Tout à coup, sur une alpe voisine, le ranz des vaches retentit à vos oreilles et vous charme par ses accents simples et sauvages. La puissance de sa mélodie est surtout grande sur l'âme du montagnard exilé en pays étrangers. On sait qu'il était défendu de jouer le ranz des vaches aux régiments suisses, car le mal du pays qu'il produisait sur eux leur faisait abandonner leurs drapeaux. M. Szadrowsky, dans ses recherches à ce sujet, prétend n'avoir jamais pu prouver l'authenticité du fait. Nous répondrons par une citation tirée de la dissertation de Th. Zwinger sur la nostalgie, publiée à Bâle en 1710. On y trouve mentionnée « la défense, sous les peines les plus sévères, de jouer, de chanter, même de siffler, cette chanson que nous appelons dans notre idiome national: Ranz des vaches; en allemand: Kuhreihen. »

Cela prouve que, déjà avant 1710, le ranz des vaches était populaire en Suisse.

La tradition attribue au ranz des vaches une origine appenzelloise. On l'a envisagé aussi comme « un ensemble de motifs nationaux composés à l'étranger, spécialement dans les régiments suisses, et plus tard introduits chez nous par les musiciens revenant du service.

Pourquoi le ranz des vaches n'aurait-il pas été composé par les armaillis des Colombettes? La Gruyère nous fournit un assez grand choix de *coraules* pour qu'on puisse l'admettre. Quant à la distinction faite par M. Szadrowsky entre le ranz des vaches de la Gruyère et celui des Ormonts, elle n'a pas sa raison d'être, puisqu'ils sont identiques.

Le Jura nous offre deux ranz: *La tsanson dâo Fretâi* et *Lé vatsès à la montagne*.

Dans la chanson du fruitier, le ranz de Vaulion, on assiste d'abord au départ des vaches, de la « Balize » qui donne du lait « tout plein un seillon », de la « Motaile », « du pauvre Pindzon » (pigeon). Arrivé à l'alpage, le vacher recommande à son troupeau de brouter jusqu'à ce que les tétines soient bien remplies. — « Pendant ce temps, chantons tous (très-tous, comme on dit chez nous) pour nous réjouir:

« Ora, ne tzanteint très-ti
Po no redzoï »

Puis vient l'éloge de la femme de l'armailli: elle fait si bien « son petit train-train » dans le chalet; elle sait trancher, traire, écrémer, bre « rien ne peut l'intimider. »

Mais la Saint-Denis est arrivée, la première neige est déjà tombée; il faut redescendre à la plaine et rendre les vaches à leurs propriétaires. Vous voyez: « c'est du pesant », la Balize n'est « rien maigre », le Pindzon est gras « comme un tasson. » Et l'on se quitte en fort bons termes:

— « Grand maci! portâ-vo bin
Tant qu'à l'an que vint. »